L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT POI

Régime local de Sécurité Sociale :

Sécurité Sociale ou mutuelle, les enjeux d'une campagne médiatique

Qu'est-ce que le régime local ?

Le régime local de Sécurité Sociale couvre les salariés du secteur privé en Alsace-Moselle. C'est un régime obligatoire qui repose sur une cotisation supplémentaire des salariés (1,5 % actuellement), prélevée par les URSSAF et dont les prestations sont servies par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie. Ce régime couvre les salariés et leurs ayants droit, les chômeurs les retraités et les invalides. Il rembourse par exemple l'hospitalisation à 100 %, y compris le forfait hospitalier, des médicaments à 90 % avant toute mutuelle. Ses 2,1 millions de bénéficiaires y sont légitimement attachés et il est considéré par plusieurs organisations syndicales comme un modèle à généraliser dans l'ensemble du pays.

L'avenir du régime local est en débat : pour quelles raisons ?

La loi dite de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013 prévoit la souscription par les entreprises d'une mutuelle complémentaire santé obligatoire, financée à 50 % au moins par l'employeur et remboursant un panier de soins minimum, pour les seuls salariés. Présentée par le gouvernement comme « une avancée sociale », cette loi entérine le désengagement de la Sécurité Sociale financée par le salaire différé et ouvre la voie à un système à deux étages : un socle de base (la Sécurité Sociale) et un complément dépendant des entreprises.

C'est dans ce contexte que le régime local d'Alsace-Moselle est dans le collimateur. Certains craignent que le régime local ne soit attaqué pour distorsion de la concurrence. Une mission parlementaire composée de quatre députés et sénateurs PS et LR a rendu un rapport qui conclut au statu quo.

S'agit-il vraiment « de faire payer les patrons ? »

Daniel Lorthiois, président (CFDT) de l'instance de gestion du régime local, a lancé, avec le soutien de la majorité de l'instance, une campagne d'opinion pour que le régime local soit financé à 50 % par une cotisation patronale et que les prestations du régime soient alignées sur le panier de soins de la complémentaire santé obligatoire. Ce serait, selon lui, rétablir l'égalité avec les salariés du reste du pays et mettre le régime local hors d'atteinte d'une attaque juridique. Mais le prix à payer ne serait-il pas la transformation du régime local en mutuelle complémentaire ? Pourrait-il alors continuer à rembourser les ayants droit et les non actifs, comme il le fait actuellement ? Ceux qui prétendent aujourd'hui « faire payer les patrons » sont ceux qui ont approuvé hier le pacte de responsabilité !

Ouvrons le débat :

Chacun se réclame de la défense du régime local et prétend que la solution qu'il propose est la meilleure ou la seule possible. Salariés, syndicalistes, professionnels de santé, les **Amis d'Informations Ouvrières** vous invitent à ouvrir la discussion avec la participation de **Patrick Fusy**, syndicaliste, membre de l'instance de gestion du régime local, opposé aux propositions de son président :

MERCREDI 2 MARS À 19 H À LA MAISON DES ASSOCIATIONS, 1A PLACE DES ORPHELINS, STRASBOURG

Contact : Serge BLOCH, 20c rue de Gottenhouse, 67700 SAVERNE – Courriel : blochserge@orange.fr